



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

**budget : cadastre**

Question écrite n° 46866

## Texte de la question

Mme Brigitte Douay souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur un problème qui concerne le service public cadastral. La commune de Banteux dans le Nord lui a signalé que les projets de restructuration auxquels sont confrontés les personnels du cadastre risquent d'entraîner de lourdes conséquences pour le devenir du service public cadastral. Le conseil municipal de cette commune a émis à l'unanimité le souhait que tous les besoins en matière de plan cadastral et de référentiels à grande échelle soient reconnus et assurés au sein du service public cadastral ; qu'en matière de mission foncière et fiscale soit instaurée une révision foncière permanente pour une fiscalité directe locale cohérente à la hauteur des enjeux financiers de la commune, un contrôle et un suivi régulier des bases d'imposition assurant une égalité des citoyens devant l'impôt, garantie d'une saine gestion des finances locales. En conséquence, elle lui demande quelles sont les dispositions que le Gouvernement met en oeuvre pour assurer le bon fonctionnement du service public cadastral.

## Texte de la réponse

Le cadastre aujourd'hui compte 6 000 agents qui remplissent trois missions : une mission fiscale, une mission foncière et une mission topographique. Elles sont indispensables pour l'Etat et pour les collectivités locales. Il n'est pas question de les remettre en cause mais au contraire de les conforter. S'agissant de la mission topographique, la réflexion engagée par la direction générale des impôts durant l'année 2000 pour adapter les procédés actuels aux nouvelles technologies a été menée avec le souci de rendre un meilleur service aux usagers, notamment aux collectivités locales. Les décisions retenues visent, d'une part, à adapter les moyens humains consacrés aux travaux topographiques et, d'autre part, à permettre la dématérialisation complète du plan cadastral (580 000 feuilles de plan). Est instituée une déconcentration de l'exercice de la mission et, corrélativement, un renforcement de l'échelon départemental par le transfert d'une partie des géomètres en poste dans les brigades régionales foncières vers les départements au sein de sections topographiques départementales. Les missions des brigades régionales foncières seront élargies à l'ensemble des travaux topographiques. Cela permettra un rapprochement des échelons opérationnels au plus près des besoins des utilisateurs du plan cadastral. La dématérialisation du plan cadastral par un recours accru aux nouvelles technologies est en cours. Actuellement, 60 centres des impôts fonciers gèrent le plan sur informatique. Fin 2003, l'ensemble du plan cadastral sera dématérialisé.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Brigitte Douay](#)

**Circonscription :** Nord (18<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46866

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 mai 2000, page 3186

**Réponse publiée le** : 30 juillet 2001, page 4388